Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260114-DELCNE2026002-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 14 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FAUCHEUX Freddy, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : PAQUET Sakina, PAYELLE Dagmar, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, ABDELSALAM Koï, RENOU Laëtitia.

Absent(e)s : /.

MARTINNE Anne-Laure donne pouvoir à COLINET Samuel, ABDELSALAM Koï donne pouvoir à CORNÉE Alain.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Date de Convocation : 9 janvier 2026.

Monsieur COLINET Samuel a été élu secrétaire de séance.

N° 2026.002 – Acquisition terrain à la Serverie

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025-074 du 26/11/2025 décidant l'acquisition d'un terrain classé au Plan Local d'Urbanisme en zone 2 AUE, zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, d'une surface d'environ 1 ha 27 a.



…/…

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260114-DELCNE2026002-DE

…/…

Il explique que les Consorts FRIN proposent de vendre les parcelles cadastrées section E n° 341, 342 et 717 en totalité au lieu de les subdiviser, au prix de 20,00 €/m² net vendeur pour une surface de 12 700 m² et au prix de 1 € net vendeur pour une surface de 1 300 m².

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 14 voix le retrait de la délibération n° 2025-074 du 26/11/2025,
- **Décide** par 14 voix l'acquisition de ces parcelles appartenant aux Consorts FRIN aux conditions fixées ci-dessus,
- **Désigne** Maître de GIGOU, notaire à Vitré pour établir l'acte de vente,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires et notamment à signer l'acte à intervenir.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,